

Les Echos de l'OUGC

Bulletin d'informations de l'OUGC nappe de Crau

Novembre 2021 N°15



EDITO



Patrick LEVEQUE Elu référent

Avec le réchauffement climatique, tous les agriculteurs doivent avoir accès à l'eau, pour ceux qui ne sont pas sécurisés par des réseaux d'irrigations, Chambre d'agriculture peut les accompagner sur des projets de réserves d'eau, sous certaines conditions.

Arb'Eau Crau, après les expérimentations et études, le temps est venu d'appréhender les conséquences économiques, et les moyens d'y remédier.

Le GIEE Eau'Top est un bel exemple de travail en commun d'agriculteurs pour trouver des solutions aux différentes problématiques sur leurs exploitations.

La Chambre d'agriculture ne peut qu'encourager, et accompagner de telles initiatives.

Point sur les redevances irrigations



L'OUGC demande à tous les irrigants prélevant en nappe de Crau de faire ses déclarations de volumes d'eau prélevée avant le 31 décembre de chaque année et l'estimation des besoins pour l'année suivante.

Pour rappel, les volumes déclarés à l'OUGC sont envoyés à l'Agence de l'eau, qui calcule la part de la redevance irrigation.

Les taux de redevance pour 2020 étaient de 0.0048€/m³ en non gravitaire et de 0.0012€/m³ en gravitaire. En 2021, les taux passent à 0.0044€/m³ en non gravitaire et 0.0014€/m³ en gravitaire.

Attention s'il y a absence de déclaration auprès des services de l'Agence de l'eau, il est appliqué d'office un taux de majoration de 40 % sur le calcul de la redevance.

Enfin, afin de faciliter vos déclarations, nous avons un outil de déclaration en ligne : Gest'Ea. Les tutos vous ont été envoyés via la clé USB. Cependant si vous avez besoin d'aide pour utiliser Gest'Ea, n'hésitez pas à nous contacter.

Stocker l'eau face au changement climatique



Face au changement climatique, de nouveaux besoins en eau apparaissent, la création d'une retenue d'eau individuelle ou collective est une réponse à ce besoin, dans des territoires orphelins de canaux d'irrigation. La Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône accompagne les agriculteurs dans la conception de stockage d'eau pour l'irrigation.

L'arrêté du 9/06/2021 impose de nouvelles contraintes quant à la création de ces ouvrages :

- En cas de prélèvement en nappe d'accompagnement : non remplissage de la retenue entre le 15/06 et le 30/09.
- Interdiction si présence de zone humide.
 - Ne pas faire obstacle à l'écoulement quand implantation dans le lit majeur d'un cours d'eau.



Arb'Eau Crau: action socio-économique du projet

Un des volets du projet est de réfléchir à différents scénarios en cas de restriction en eau (arrêté cadre sécheresse) et de calculer de potentielles pertes de production. Afin d'y répondre au mieux, deux stagiaires ont réalisés des enquêtes auprès des arboriculteurs et des producteurs de Foin de Crau durant l'été 2021.

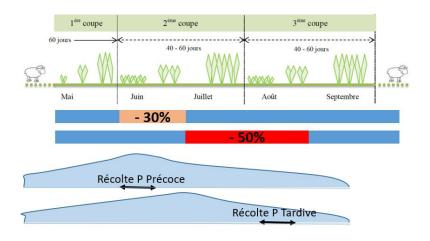
Ces données vont être utilisées par l'INRAE de Montpellier (partenaire du projet) pour identifier différents scénarios de perte de production en cas de restriction en eau.

Un atelier de terrain va être organisé le 2 décembre 2021 dont l'objectif est de travailler autour de différents scénarios de restriction et de pertes économiques. Il sera ensuite discuté avec l'ensemble des agriculteurs comment peut-on compenser ces pertes, par différents instruments de compensation.

Est-il envisageable de mettre en place un instrument de partage du risque d'une restriction entre différentes filières? La perception de chaque agriculteur face à cet instrument sera recueillie.

Le but de notre travail est d'anticiper de futurs arrêtés cadre sécheresse sur la nappe de la Crau et de limiter au maximum les impacts économiques sur les exploitations.

A travers des données chiffrées, la profession pourra apporter des arguments aux services de l'Etat, dans l'hypothèse d'une future sécheresse.



Trois étudiants du BTS Gemeau du Lycée agricole de Miramas vont travailler sur le projet Arb'Eau Crau (année 2021-2022).

Ils travailleront sur les différents scénarios économiques et de restriction, sur la mise en forme de posters pédagogiques et participeront aux ateliers. De plus, ils vont préparer des fiches techniques sur les outils de pilotage (avantages et inconvénients) et sur la mise en place d'une sonde de minéralisation.

<u>Contact</u>: Pour plus d'informations, contactez Lauriane MOREL au 06 30 51 44 09

En bref

Bon diagnostic Carbone

Vous êtes nouvel installé depuis moins de 5 ans ? Jeune Agriculteur-rice ? Alors vous êtes éligible au Bon Diagnostic Carbone financé à 90% par l'ADEME dans le cadre du Plan de Relance.

Quelles sont les bénéfices de la démarche Bon diagnostic carbone ?

- Baissez vos charges d'exploitation,
- Optimisez vos revenus,
- Réduisez votre empreinte carbone

Comment bénéficier des aides du plan de relance ?

- 1. Être installé depuis moins de 5 ans
- 2. Souscrire à la démarche entre 2021 et 2022

Le Plan de Relance prendra en charge 90 % du coût de la prestation, le solde étant à la charge de l'exploitant.

Que contient l'accompagnement à la démarche ?

Diagnostic des émissions de gaz à effet de serre et du potentiel de stockage de carbone de votre exploitation

Construction d'un plan d'actions au regard de l'orientation économique de votre entreprise, des risques liés au changement climatique et de vos priorités

Accompagnement personnalisé sur une thématique précise du plan d'actions.

Contacts:

Sylvain ARNAUDET-DATTY: 06 88 84 55 43

Romain GATEAU: 06 33 11 58 28

GIEE Eau'Top





Le GIEE Eau'Top: vers une démarche environnementale sur l'optimisation de l'irrigation gravitaire et sur une agriculture emblématique du territoire de la Crau. Le GIEE Eau'Top a été validé par la DRAAF PACA début juillet 2021.

Ce groupement co-animé par la Chambre d'agriculture et l'ASA d'irrigation de la Haute Crau, est composé de 8 agriculteurs volontaires qui ont 3 ans pour mettre en place différentes actions agro-écologiques, socio-environnementales et économiques sur leurs exploitations.

L'inauguration a eu lieu le 21 juillet 2021 en présence de nombreux élus et acteurs du territoire à l'EARL LA CROUVEN.

Cinq actions principales doivent être étudiées durant les 3 années de vie du GIEE :

- L'implantation et le suivi d'outils connectés pour la modernisation de l'irrigation : détecteur d'eau en bout de parcelles et martelières automatiques. Un partenariat est réalisé avec les étudiants du BTS du Lycée Pasquet.
- Réflexion sur une solution de désherbage autre que chimique : mécanique
- Le recyclage des déchets non organiques sur les exploitations : ce sont principalement les ficelles des balles de foin de Crau. Nécessité de trouver une filière de valorisation.
- L'organisation d'évènements grand public, l'ouverture des fermes mais également la réalisation de classes écoles avec les primaires des écoles de Caphan, Moulès, Raphèle-les-Arles et Pont-de-Crau.

Chaque agriculteur engagé a reçu du matériel connecté. Un protocole de suivi de l'irrigation a été mis en place, avec une parcelle témoin et une parcelle équipée de martelère automatique. Différentes mesures ont pu être réalisées durant l'été 2021, par exemple le débit à l'entrée des parcelles, l'humidité des parcelles mais également la durée d'avancement de la lame d'eau sur parcelle. Avec ces données une modélisation type d'une parcelle a pu être réalisée. Les résultats de cette modélisation sont à affiner, en réalisant le même travail chez tous les agriculteurs engagés dans le GIEE.

Cette expérimentation réalisée en Crau sert de modèle à d'autres territoires. Une réflexion est en cours sur l'automatisation des rizières en Camargue ou encore sur l'automatisation de petits canaux du Haut Var.

Formation ASA

Besoin d'une formation ? Le réseau des Chambres d'agriculture réfléchit à la création d'une formation spécifique pour les associations syndicales. La formation vise à accompagner l'ASA dans la mise en place d'un projet de régulation ou modernisation des canaux.

Les objectifs pédagogiques identifiés dans ce type de formation seraient :

- Identifier les étapes clé et les outils associés pour mener à bien un projet de modernisation/ régulation d'un réseau d'irrigation.
- Utiliser des arguments pour créer au sein de l'ASA et avec les riverains une communication positive autours du projet.
- Identifier les principales décisions à prendre au sein du conseil syndical.

Pour plus d'informations, contactez Lauriane MOREL, l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr.

QUOI DE NEUF?



Emergence du SAGE Crau

Le 19 février 2021, une réunion rassemblant l'ensemble des acteurs du territoire de la Crau marquait le lancement de la démarche de concertation pour faire émerger un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Crau. Cette démarche vise à instruire trois questions centrales pour dessiner les contours d'un futur SAGE sur la Crau :

- Quels sont les enjeux que les acteurs du territoire souhai tent voir traités dans le SAGE ? A quelles échelles se posent-ils ?
- Quelle est la communauté politique qui est concernée par ces enjeux et qui doit être représentée au sein de la future Commission Locale de l'Eau?
- Quel est le périmètre géographique et administratif du futur SAGE qui en découle ?

Un 2^{ème} atelier a eu lieu le 1^{er} juin 2021 pour identifier « ce qui est en jeu » pour chaque acteur du territoire.

Le 30 septembre 2021, plusieurs scénarios de périmètre pour un futur SAGE Crau ont été présentés et discutés.



OUGC nappe de Crau

Chambre d'agriculture des Bouches-du-Rhône 22 avenue Henri Pontier - 13626 **Aix en Provence Cedex** 1



Lauriane MOREL

Animatrice OUGC nappe de Crau Tel : 06 30 51 44 09 - Fax : 04 42 23 81 08

Mail: <u>l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr</u> <u>ougc-crau@bouches-du-rhone.chambagri.fr</u>

Site internet : www.ougc13.fr

Agenda

Dates importantes

- **22/11/2020**: session de la Chambre d'agriculture
- **25/11/2021**: réunion des arboriculteurs dans le cadre du projet Arb'Eau Crau
- 2/12/2021: ateliers de discussion entre les producteurs de foin de Crau et les arboriculteurs du projet Arb'Eau Crau
- **31/12/2021**: Dernier délai pour envoyer vos consommations en eau
- **31/01/2021**: Rapport annuel au Préfet et plan de répartition
- Avril 2022 : nouvel arrêté d'autorisation de l'OUGC

L'OUGC rassemble tous les irrigants de la nappe de Crau, « Les Echos » est aussi votre hulletin

N'hésitez pas à nous faire part de vos ac tualités ou de vos témoignages

Avec le soutien financier de :







Pour recevoir le bulletin de l'OUGC directement chez vous, merci de communiquer votre adresse mail à : l.morel@bouches-du-rhone.chambagri.fr